

## Allocution hommage à Fernand Grenier

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année, cela fait 30 ans que Fernand Grenier nous a quittés. Et son engagement communiste, dans sa région natale du Nord, date de 1922, c'est-à-dire tout juste un siècle ! Moi qui m'intéresse à l'histoire de la presse engagée, je suis particulièrement sensible à ce que j'ai appris sur cette période-là de sa vie. Au milieu des années 20 en effet, il rédige des articles pour *L'Enchaîné*, l'hebdomadaire du Parti communiste français dans le Nord. Il devient peu après le rédacteur en chef du *Travailleur*, édité par les syndicats unitaires de la vallée de la Lys. Sa plume remarquable lui permet d'écrire bientôt dans *L'Humanité* et *L'Avant-Garde*. Un article de décembre 1925 intitulé « Ce que tu feras, camarade conscrit » lui vaut une première condamnation à 4 mois de prison en avril 1926, pour « provocation de militaires à la désobéissance ». Il fait appel. Le second jugement porte la peine à 8 mois. Il est incarcéré à la Centrale de Loos à partir d'avril 1928.

En 1935, notre Chti, boulanger de formation, est investi d'une mission par son parti : reconquérir le « bastion rouge » de Saint-Denis, passé à la dissidence après l'exclusion de Jacques Doriot en 1934. Après avoir échoué une première fois, il est finalement élu conseiller municipal, en juin 1937, puis député en août de la même année.

En 1940, en dépit de l'occupation allemande et de l'interdiction officielle du parti, il assure la remise en marche des organisations de Saint-Denis. Mais voilà qu'il est pris dans la rafle du 5 octobre. Il est interné successivement à Aincourt, Fontevrault, Clairvaux puis finalement ici, Châteaubriant.

C'est à ce moment-là que Fernand rejoint son destin dans la grande Histoire. En compagnie d'Eugène Hénaff, Henri Raynaud et Léon Mauvais, il s'évade du camp de Choisel le 19 juin 1941. En 1942, il est chargé par le Comité Central clandestin d'établir les premiers rapports avec les formations non communistes de la Résistance. En 1943, il rejoint Londres pour remettre à De Gaulle l'adhésion du PCF à la France combattante pour la Libération ainsi que celle de Charles Tillon au nom des Francs-Tireurs et Partisans.

Comme on dit souvent : l'Histoire appartient à ceux qui l'écrivent. Il nous appartient de nous souvenir du rôle qu'ont joué des personnalités communistes telles que Fernand Grenier dans les grandes avancées sociales de l'immédiat après-guerre, quand dans les médias certaines forces s'acharnent à le taire ou à le minimiser. N'oublions pas que c'est Fernand Grenier qui a rédigé et introduit en mars 1944, lors de l'assemblée constituante provisoire à Alger, l'amendement selon lequel « les femmes seront électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». En cela, il peut être considéré légitimement comme le premier véritable artisan du droit de vote des femmes. Chacun ici jugera du chemin parcouru depuis... mais aussi du chemin qu'il reste à parcourir, ne serait-ce qu'au niveau de la représentativité dans toutes les instances dirigeantes.

Aujourd'hui – et cela me tient particulièrement à cœur – je voudrais surtout saluer l'homme de lettres, épris de justice sociale, qui comme Aragon a mis sa plume au service des martyrs, que l'on va honorer tout à l'heure. C'est en lisant « *Ceux de Châteaubriant* », puis « *C'était ainsi* », que j'ai appris à connaître celui qui présida aux destinées de notre Amicale de 1980 à 1992. À travers ses textes, on est frappé par son amour des gens simples, humbles. On le devine si proche d'eux, si fier du peuple dont il est issu. Il nous délivre un message d'espoir : il y a de la grandeur en chaque homme, en chaque femme. Et même dans les périodes les

plus sombres, la camaraderie, la solidarité, l'humanisme, peut faire plier n'importe quel totalitarisme.

Je vous remercie.

Sources :

- article « GRENIER Fernand » dans Le Maître
- Post FB biographie, par Robert Clément
- *Ceux de Châteaubriant*, F. Grenier

23 octobre 2022 à Châteaubriant  
Allocution de Nicolas BONNEFOIX  
Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt  
(Seul le prononcé fait foi)